



Confédération des
Institutions Financières
Afrique de l'Ouest

APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR FINANCIER DU PROJET DIGICOOP-WA

© Janvier 2024

SOMMAIRE

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II- OBJECTIF DE LA MISSION.....	3
III- TRAVAUX A EFFECTUER	3
3.1. Vérification du contrôle interne et de la gouvernance.....	3
3.2. Audit financier.....	3
IV- METHODOLOGIE ET LIVRABLES.....	4
4.1. Techniques et outils	4
4.2. Agenda de la mission.....	4
4.3. Lieu d'exécution de la mission	4
4.4. Réunion de restitution et rapport	4
V- COMPOSITION ET PRESENTATION DU DOSSIER DE SOUMISSION	4
VI- CRITERES DE SELECTION.....	5
VII- DELAI DE DEPOT ET DE VALIDITE DES OFFRES.....	5

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'exécution de son plan d'affaires 2021-2025, la CIF œuvre à contribuer aux évolutions technologiques et organisationnelles de ses institutions membres permettant de servir les membre/clients 7j/7 et 24h/24, où qu'ils se trouvent par l'usage des technologies digitales, avec des actions prioritairement destinées à l'accompagnement des femmes, des jeunes et des petites et moyennes entreprises.

Le projet appelé « **DigiCoop - WA** », mis sur pied dans ce contexte en partenariat avec la Coopération Suisse, vise à capitaliser sur les succès enregistrés à la suite des expériences réalisées en conception et offre de services financiers numériques (SFN) dans le Réseau CIF et à porter à l'échelle tout le dispositif en exploitant les technologies, outils, méthodologies et organisations mis en œuvre dans l'intégralité du Réseau CIF.

Pour satisfaire aux exigences du partenaire financier du projet, la CIF recherche une structure spécialisée pour réaliser l'audit financier du projet.

II- OBJECTIF DE LA MISSION

La mission consiste à réaliser un audit sur pièce et sur place du projet, notamment l'examen des différentes étapes de sa mise en œuvre et la gestion des ressources financières y relatives.

III- TRAVAUX A EFFECTUER

L'audit se déroulera en deux (2) phases comme suit :

- **Phase 1** : audit des activités de la période de juin à décembre 2023 et le rapport d'audit devra être disponible et transmis au Partenaire financier au plus tard le 29 février 2024.
- **Phase 2** : audit des activités de la période de janvier à décembre 2024 et le rapport d'audit devra être disponible et transmis au Partenaire financier au plus tard le 31 mars 2025.

Pour chaque phase, l'auditeur doit examiner au minimum les aspects suivants :

3.1. Vérification du contrôle interne et de la gouvernance

L'objectif est de réaliser un état des lieux du fonctionnement (organisation, procédures, pratiques, mode de management) du projet et de faire les recommandations nécessaires pour corriger les manquements éventuels. A ce titre, la mission devra apprécier :

- Le fonctionnement des différentes instances du projet
- Le fonctionnement du contrôle interne
- Le système d'information et de gestion
- La gestion des risques
- Le respect de toute disposition légale et réglementaire applicable au projet.

3.2. Audit financier

L'objectif est d'apprécier la gestion financière du projet. Ainsi, la mission devra :

- Examiner l'intégralité des marchés passés par et pour le compte du projet afin d'apprécier le processus de réalisation des différentes dépenses. Cette activité inclut l'appréciation des différents contrats et les avenants y relatifs ;

- Examiner la gestion des ressources financières du projet en termes de mobilisation et d'emploi ;
- Examiner la conformité et la régularité de la tenue de la comptabilité du projet ;
- Examiner le rapport financier du projet pour se prononcer sur sa sincérité et sa fidélité ;
- Apprécier le processus de suivi budgétaire du projet.

IV- METHODOLOGIE ET LIVRABLES

4.1. Techniques et outils

Pour la réalisation de son mandat, la mission définira sa méthodologie ainsi que ses outils de travail. Pour l'accomplissement de son mandat, si nécessaire, la mission pourra se référer à toutes les institutions participantes au projet.

Toutefois, l'auditeur devra impérativement inclure dans sa démarche les procédés et techniques qu'il jugera nécessaire pour satisfaire aux exigences du partenaire financier du projet tel que décrit dans **l'annexe 1** joint au présent document.

4.2. Agenda de la mission

Un agenda détaillé devra être soumis à la validation de la Direction Générale de la CIF avant le démarrage de la mission.

4.3. Lieu d'exécution de la mission

La mission se déroulera à Ouagadougou dans les locaux de la CIF.

4.4. Réunion de restitution et rapport

A la fin de la mission, une séance de restitution sera organisée de commun accord avec le Directeur Général de la CIF. A cette occasion, une synthèse des forces et faiblesses relevées de même que les principales recommandations de la mission seront présentées. Cette restitution sera l'occasion pour la mission de confirmer les constats et ajuster éventuellement ses recommandations.

A l'issue de sa mission, l'auditeur devra produire un rapport à l'attention de la CIF décrivant les travaux qu'il a réalisés, son appréciation de la gestion du projet, ses recommandations éventuelles et son opinion sur la régularité et la sincérité des comptes du projet.

V- COMPOSITION ET PRESENTATION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Peut soumissionner toute structure en Afrique francophone, en particulier dans la zone UEMOA spécialisée dans l'audit des projets. Le dossier de soumission doit comprendre les éléments suivants :

- Présentation du cabinet ou de la structure ;
- CV détaillé et actualisé des personnes qui composeront l'équipe de la mission d'audit ;
- Preuves de réalisation de missions similaires ;
- Offre financière comprenant les modalités de paiement.

VI- CRITERES DE SELECTION

Le marché sera attribué au prestataire suivant les conditions de passation des marchés de la CIF. Sur la base des dossiers fournis, la Direction Générale de la CIF procédera sous sa propre responsabilité et sans obligation de présence des soumissionnaires ou leurs représentants, à une classification des candidatures en attribuant une note selon les modalités ci-après :

Rubriques	Notes
Compétence pour la réalisation de la mission	40 points
Compétitivité de l'offre financière	60 points
Total	100 points

VII- DELAI DE DEPOT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres rédigées en langue française conformément aux orientations du point V ci-dessus doivent être envoyées en format papier sous pli fermé avec la mention « **Offre pour l'audit financier du Projet DigiCoop-WA** » au plus tard, le **31 janvier 2024 à 16H00 GMT** à l'adresse suivante :

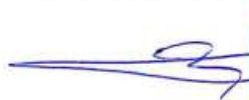
Confédération des Institutions Financière d'Afrique de l'Ouest (CIF)
Ouaga 2000 - Zone B - Secteur 15 - Lot 40 - Parcelle N°12 - Section T
06 BP 9324 Ouagadougou 06 - Burkina Faso
Téléphone : +226 25 37 64 60 / +226 25 37 60 58 / +226 25 37 65 55

Le délai de validité des offres des prestataires est de soixante (60) jours à compter de la date limite de réception par la CIF.

NB : La CIF se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offres sans obligation de s'en justifier auprès des soumissionnaires.

Ouagadougou, le 17 janvier 2024

Le Directeur Général,



Mathieu SOGLONOU

